

Province de Québec
Municipalité de Val-Racine
Lundi, le 3 octobre 2016

Séance ordinaire du conseil tenue au Centre Communautaire le 3 octobre 2016 à 19h00, sont présents : M. Adrien Blouin agissant comme maire suppléant, Mme Francyne Michaud Delongchamp, Mme Angèle Rivest et Mme Karo-Lyne Lachance.

La Mairesse Mme Sonia Cloutier et M. Renald Guay sont absents.

Mme Chantal Grégoire, directrice générale et secrétaire trésorière est aussi présente.

2016-237

ORDRE DU JOUR

Il est proposé **Mme Francyne Michaud Delongchamp**
Appuyé par **Mme Karo-Lyne Lachance**
Et résolu unanimement,

Que l'ordre du jour soit adopté en laissant la section "varia" ouverte.

Adoptée

2016-238

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 AOÛT 2016

Il est proposé **Mme Francyne Michaud Delongchamp**
Appuyé par **Mme Karo-Lyne Lachance**
Et résolu unanimement,

D'adopter le procès-verbal du 15 août 2016.

Adoptée

2016-239

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé **Mme Karo-Lyne Lachance**
Appuyé par **Mme Angèle Rivest**
Et résolu unanimement,

D'adopter le procès-verbal du 6 septembre 2016.

Adoptée

2016-240

CORRESPONDANCES

La directrice générale dépose la correspondance datée du 3 octobre 2016.

MAMOT

-
- ❖ Nouveau programme d'infrastructure en eau.
 - ❖ Dorénavant, suite à l'adoption du budget, les municipalités n'auront plus à transmettre au MAMOT un document de prévisions budgétaires pour l'année 2017 et les suivantes.
 - ❖ Communiqué en raison du succès du nouveau programme d'infrastructure en eau

2016-241

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-BOIS – DEMANDE
D’APPUI POUR MODIFIER LA MÉTHODE DE CONVOCATION
DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL

Attendu que le Code municipal du Québec, chapitre C-27.1, article 156, concernant l’avis de convocation des séances extraordinaires du conseil;

Attendu que les moyens de convocation permis sont restrictifs et astreignants;

Attendu qu’il serait souhaitable afin de faciliter grandement les procédures de convocation d’ajouter à l’article 156, paragraphe 2, deux autres moyens de convocation, soit par courrier électronique et par un logiciel de partage de fichiers.

Il est proposé **Mme Francyne Michaud Delongchamp**
Appuyé par **Mme Karo-Lyne Lachance**
Et résolu unanimement,

D’appuyer la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois demandant la modification de la méthode de convocation des séances extraordinaire du conseil.

Qu’une demande soit faite auprès du ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT) afin que les deux moyens nommés ci-haut soient approuvés.

Que cette demande soit envoyée à l’Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à la MRC du Granit ainsi qu’à toutes les municipalités de son territoire, à des fins d’appui.

Adoptée

2016-242

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DES POSTES –EXAMEN PUBLIC SUR L’AVENIR DE POSTES CANADA

Attendu qu’un comité parlementaire tiendra des consultations en ligne et des audiences publiques partout au pays pour recueillir l’avis des particuliers et des groupes sur le service postal et ce, afin de formuler des recommandations sur l’avenir de Postes Canada;

Il est proposé **Mme Karo-Lyne Lachance**
Appuyé par **Mme Angèle Rivest**
Et résolu unanimement,

De mandater Mme Chantal Grégoire, directrice générale et secrétaire-trésorière ou Mme Brenda Grenier, aide secrétaire afin de compléter le sondage en ligne.

Adoptée

2016-243

LISTE DES COMPTES AU 3 OCTOBRE 2016

Il est proposé par **Mme Francyne Michaud Delongchamp**
Appuyé par **Mme Angèle Rivest**
Et résolu unanimement,

D'adopter la liste de comptes se totalisant à 42 237,72 \$ en référence aux chèques no 2016002981 à 201600329, d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à effectuer le paiement des comptes identifiés sur la liste datée du 3 octobre 2016.

Adoptée

2016-244

PÉRIODE D'INFORMATION

2016-245

VOIRIE – RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE USAGÉE

Attendu qu'aucune soumission n'a été reçue pour l'appel d'offres no 2016-002;

Il est proposé par **Mme Karo-Lyne Lachance**
Appuyé par **Mme Angèle Rivest**
Et résolu unanimement,

D'envoyer M. Steve Turcotte employé de voirie accompagné de M. Adrien Blouin, conseiller responsable de la voirie ainsi que de M. Renald Guay pour visiter les concessionnaires afin de voir ce qu'il y a sur le marché pour cette catégorie d'équipement et ce, afin de relancer un appel d'offres en novembre prochain.

Adopté

Dépôt du Registre pour référendum concernant le règlement no 270 décrétant une dépense de 85 000 \$ et un emprunt de 85 000 \$ pour l'acquisition d'une niveleuse usagée. (Aucune signature au registre).

2016-246

RÈGLEMENT NUMÉRO 270 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 85 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 85 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE USAGÉE.

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 mai 2016 ;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à acquérir une niveleuse usagée selon les plans et devis préparés par Chantal Grégoire, directrice générale et secrétaire-trésorière, portant les numéros 2016-001, en date du 16 juillet 2016, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert dans la publication auto Hebdo.net, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexes « A »

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 85 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 85 000 \$ sur une période de cinq (5) ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ARTICLE 8

L'argent de la vente de la niveleuse actuelle sera affecté à la réduction de l'emprunt ou au paiement du service de la dette.

Il est proposé par **Mme Karo-Lyne Lachance**
Appuyé par **Mme Francyne Michaud Delongchamp**
Et résolu unanimement,

D'adopter le règlement no 270.

Adoptée

Sonia Cloutier
Mairesse

Chantal Grégoire
Secrétaire-trésorière

Avis de motion :	2 mai 2016
Adoption du règlement :	6 septembre 2016
Avis de demande d'approbation référendaire :	8 septembre 2016
Adoption du règlement :	3 octobre 2016
Certificat de conformité :	
ENTRÉE EN VIGUEUR :	

2016-247

VOIRIE - CAMION DE DÉNEIGEMENT – RÉPARATIONS

Le camion de déneigement sera réparé chez Mécanique NS inc au coût de 2 411 \$ plus les taxes selon la soumission no 429 datée du 2 septembre 2016 pour le système d'embrayage et l'arbre de transmission.

Adoptée

2016-248

VOIRIE - 2^E CHAUFFEUR POUR LE DÉNEIGEMENT HIVER 2016-2017

Il est proposé **Mme Angèle Rivest**
Appuyé par **Mme Karo-Lyne Lachance**
Et résolu unanimement,

D'engager comme 2^e chauffeur M. Gaétan Savoie et de mandater Mme Sonia Cloutier, mairesse ainsi que Mme Chantal Grégoire, Directrice générale et secrétaire-trésorière pour négocier son contrat de travail.

Adoptée

2016-249

VOIRIE - TECH - INSPECTION FINALE PAR NORDA STELO

Attendu que nous avons reçu le certificat de réception définitive des ouvrages signé par Norda Stelo et Excavation Gagnon et Frères inc pour les travaux réalisés sur le chemin St-Léon dans le cadre de la Taxe d'essence Canada Québec (TECQ);

Il est proposé par **Mme Karo-Lyne Lachance**
Appuyé par **Mme Francyne Michaud Delongchamp**
Et résolu unanimement,

Que la Municipalité de Val-Racine accepte le certificat de réception définitive des ouvrages et verse le paiement final de la retenue au montant de 13 562,48 \$ taxes incluses à Excavation Gagnon et Frères inc.

Adoptée

2016-250

VOIRIE – TECQ – ATTESTATION DU RESPECT DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES RELATIVES À LA GESTION CONTRACTUELLE

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par **Mme Francyne Michaud Delongchamp**
Appuyé par **Mme Karo-Lyne Lachance**
Et résolu unanimement,

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investis

sements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Municipalité de Val-Racine atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-joint, comporte des coûts réalisés vérifiés et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2017.

Adoptée

2016-251

CAMIONNETTE FORD – PEINTURE

Attendu que nous devons réparer et refaire les retouches suivantes de peinture sur la camionnette Ford;

- Au hayon
- À l'aile arrière gauche
- En haut du pare-brise
- Aux deux soles de portes (intérieur et extérieur)

Il est proposé **Mme Angèle Rivest**
Appuyé par **Mme Karo-Lyne Lachance**
Et résolu unanimement,

De donner le contrat à Carrossier mobile A. Tremblay pour réparer et peindre la camionnette Ford selon la soumission datée du 15 septembre 2016 en incluant les réparations aux deux soles de portes à l'intérieur et à l'extérieur.

Adoptée

2016-252

DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE M. ALAIN CÔTÉ AU POSTE DE CONSEILLER NO 3

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la lettre de démission de M. Alain Côté datée du 20 septembre dernier;

Il est proposé par **Mme Francyne Michaud Delongchamp**
Appuyé par **Mme Karo-Lyne Lachance**
Et résolu unanimement,

De souligner via le Mini-Val les douze (12) années d'implication de M. Côté au sein de la municipalité et de plusieurs comités : Comité de développement, Comité consultatif d'urbanisme, Comité Sentiers Mont-Mégantic incluant le Comité de la Contrée du Massif du Mont-Mégantic.

De faire l'achat d'un cadeau souvenir afin de le remercier et souligner toutes ses années d'implication.

Adoptée

2016-253

DÉCLENCHEMENT DE LA PROCÉDURE D'ÉLECTION AFIN DE COMBLER LE POSTE DE CONSEILLER NO.3

Attendu que M. Alain Côté à démissionner de son poste de conseiller municipal le 20 septembre 2016;

Il est proposé **Mme Francyne Michaud Delongchamp**
Appuyé par **Mme Angèle Rivest**
Et résolu unanimement,

Que la municipalité débute la procédure d'élection partielle afin de combler le poste vacant no 3.

Adoptée

2016-254

CHANGEMENT DE SIGNATAIRES POUR LE COMPTE À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS. « FOLIO 10900 »

Ce point est reporté.

2016-255

INAUGURATION DES INSTALLATIONS MUNICIPALES DE LA MUNICIPALITÉ – CONFÉRENCE DE PRESSE

Attendu que le comité s'est rencontré et propose de tenir la conférence de presse pour l'inauguration des installations municipales à 9 h30, vendredi le 21 octobre prochain;

Il est proposé par **Mme Karo-Lyne Lachance**
Appuyé par **Mme Francyne Michaud Delongchamp**
Et résolu unanimement,

D'autoriser un budget jusqu'à concurrence de 300 \$ pour la préparation de cet évènement.

Adoptée

2016-256

COUVERTURE D'ASSURANCE AVEC LA MMQ - 2016-2017

Ce point est reporté.

2016-257

ATELIER DE TRAVAIL

Atelier de travail et/ou la tenue d'une première rencontre pour la préparation du budget 2017, ce lundi le 24 octobre 18h30.

2016-258

20 ANS D'IMPLICATION DANS LE MILIEU MUNICIPAL POUR
MME SONIA CLOUTIER

Attendu que Mme Sonia Cloutier a siégé comme conseillère pendant 9 ans du 29 septembre 1996 au 13 octobre 2005 et par la suite en tant que mairesse depuis 11 ans et ce, pour un total de 20 ans d'implication;

Attendu qu'elle est préfet suppléant depuis 8 ans puisqu'elle a été nommée le 29 octobre 2008;

Attendu que le conseil municipal veut la remercier pour toutes ses années d'implication;

Il est proposé **Mme Angèle Rivest**
Appuyé par **Mme Francyne Michaud Delongchamp**
Et résolu unanimement,

De souligner via le Mini-Val les vingt (20) années d'implication de Mme Cloutier au sein de la municipalité et de plusieurs sous-comités.

De faire l'achat d'un cadeau souvenir afin de le remercier et souligner toutes ses années d'implication avec un budget de 100 \$.

Adoptée

2016-259

DEMANDE D'ANNULATION DE FRAIS D'INTÉRÊTS SUR DES
PAIEMENTS EN RETARD DE TAXES FONCIÈRES 2016

Attendu que nous avons reçu une lettre demandant l'annulation d'intérêts sur des paiements en retard de taxes foncières 2016 faute d'avoir reçu un avis de rappel seulement en septembre dernier;

Il est proposé **Mme Karo-Lyne Lachance**
Appuyé par **Mme Angèle Rivest**
Et résolu unanimement,

Qu'aucun frais d'intérêts ne sera annulé sur des paiements en retard de taxes foncières.

Adoptée

2016-260

RENCONTRES DE SECTEUR ORGANISÉES PAR LA MRC DU
GRANIT POUR LES MUNICIPALITÉS

Attendu que quelques rencontres de secteur sont organisées par la MRC du Granit en cour d'année et que celles-ci se tiennent à tour de rôle dans chacune des municipalités faisant partie du secteur;

Il est proposé **Mme Angèle Rivest**
Appuyé par **Mme Karo-Lyne Lachance**
Et résolu unanimement,

De prêter la salle gratuitement pour les rencontres de secteur organisées par la MRC du Granit.

Adoptée

2016-261

PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-262

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Karo-Lyne Lachance propose la fermeture de la séance, il est 21h35.

Sonia Cloutier
Mairesse

Chantal Grégoire
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil dans les résolutions no 2016-243, 2016-245, 2016-246, 2016-248, 2016-249, 2016-251, 2016-252, 2016-253, 2016-255 et 2016-258.